

ARRÊTÉ N° SDIS97420190507460

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels ;

Vu la délibération 005 du 24 octobre 2017 portant sur la réorganisation et nouveau tableau des emplois permanents ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte : 12 déclarations.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 7 mai 2019

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
La Réunion
94, rue Monthyon
97400 SAINT-DENIS : 7
mai 0019

Monsieur Serge HOARAU
Président du CASDIS 974

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V97419029548003	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548004	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548005	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548006	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548007	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548008	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548009	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548010	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548011	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548001	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419029548002	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef d'agrès Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	01/03/2019	21/02/2019
V97419020300001	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef de Cellule Plus de détail	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Sdis de la réunion 97487 SAINT-DENIS Cedex	15/03/2019	07/03/2019